

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-729 du 30 DECEMBRE 1993
DECRET N° 93/729 /MFP/ DGFP/DGCA/5
portant versement, reclassement et
nomination de Madame AMIM (Marie
Françoise), Assistance Sanitaire
des cadres de la catégorie
A, hiérarchie II des Services Sociaux
(Santé Publique).-

PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

ISAS :

- (/u la Constitution du 11 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 4 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les con-
ditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E
(actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/190/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/50 du 26 Février 1965 fixant le statut
commun des cadres administratifs de la Santé Publique ;
(/u le décret n° 67/50/FP du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaire
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières
administratives et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 73/143 du 14 Avril 1973 fixant les modalités
de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 11 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Mars 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements des révisions des
situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 27 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 27 Juin 1993 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/357 du 30 Juin 1993 portant
organisation des intérimaires des membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le réglemen-
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 1229/MFP/DGFP/DGCA/SSC du 24 Juillet 1993
autorisant Mademoiselle AMIM Françoise, Assistance Sanitaire de 5°
échelon à suivre un stage de formation en Médecine en TCHÉCOSLOVAQUIE
(Régularisation) ;
(/u l'arrêté n° 1757/MFP/DGFP-DGPCE du 12 août 1992
portant promotion au titre de l'arrêté n° 1990 de certains Assistants
Sanitaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services
Sociaux (Santé Publique) de la République du Congo, en tête BIYELE
Levy ;

D.G.B.

D.G.C.F.

38

(/u la lettre n°554/E.O./SP/DAAD/CSC du 11 Juin 1990 du Secrétaire Permanent chargé de l'Administration Archives et Documentation de la Confédération Syndicale Congolaise, transmettant le dossier de l'intéressée.

SECRET :

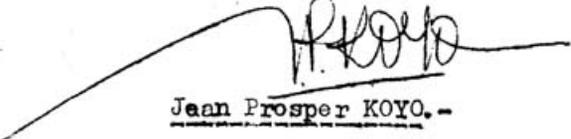
ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 65/50 du 16 Février 1965 et 73/143/FP du 24 Avril 1973 susvisés, ~~Mlle~~ ~~Mme~~ ~~Madame~~ AMIM (Marie Françoise) Assistante Sanitaire de 6° échelon; indice 1090 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Santé Publique) en Service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Maîtrise en Droit, Spécialité : Santé Publique, délivré par l'Université Charles à Prague (République Fédérative de Tchecoslovaquie), est versée dans les cadres Administratifs de la Santé Publique, reclassée à la catégorie A, hiérarchie I et nommée au grade d'Administrateur de Santé de 4° échelon indice 1110 ACC = Néant.

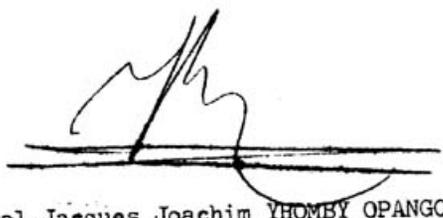
ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 22 Avril 1991, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au J.C.R.C. et ~~communiqué partout où besoin sera./-~~

Brazzaville, le 31 DECEMBRE 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,


Jean Prosper KOYO.-


Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO

AMPLIATIONS :

- JCRC..... 1
- DGFP/DGCA..... 3
- DGFP/DIC..... 2
- D.G.B..... 3
- D.G.C.F..... 3
- DOSSIER..... 3
- INTERESSEE..... 1
- SGG/B.C..... 2

